

NOTICE EXPLICATIVE POUR LE CONSEIL COMMUNAL DU 22 MAI 2025

1. Informations

2. Impositions communales

Règlement-taxe sur les mâts d'éoliennes destinées à la production industrielle d'électricité – exercices 2025-2031

Il est proposé au Conseil communal de modifier le règlement afin d'y intégrer les taux prévus par la Circulaire budgétaire 2025 permettant ainsi l'indexation des montants.

Cette modification est proposée pour les exercices 2025 à 2031.

La taxe est fixée à 592,95 € euros par 0,1 mégawatt pour l'éolienne dont la puissance dépasse 0,5 mégawatt.

L'éolienne dont la puissance nominale va jusqu'à 0,5 mégawatt est exonérée.

A partir de l'exercice 2026, les taux prévus par le présent règlement seront automatiquement adaptés à l'index des prix à la consommation suivant la formule :

Taux du règlement x indice au jj/mm de l'exercice n-1

Indice des prix au jj/mm/aa

Les taux indexés seront applicables au 1er janvier de chaque exercice.

Agent traitant : Magali EVRARD

Politique responsable : Gauthier DUDANT

3. Plan de Cohésion Sociale

PCS 2020-2025 – rapport financier de l'année 2024 et bilan d'activités 2020-2024

Approbation du rapport financier de l'année 2024. Étant donné que nous avons justifié 115.111,97€ de dépenses, la subvention de la Région Wallonne s'élève à 74.165,51€ (100%) et la part communale à 40.946,46€. Nous avons déjà reçu une première tranche de la subvention (55.624,13€), nous recevrons donc encore 18.541,38€.

Agent traitant : Sibylle DEKEYSER

Politique responsable : Muriel HIROUX

4. Commission Locale pour l'Énergie

Rapport d'activités de la commission locale pour l'énergie (CLE) pour l'année 2024

Vu l'article 31 quater, §1^{er}, alinéa 2 du décret du 19 décembre 2002 relatif à l'organisation des marchés régionaux du gaz ;

Vu l'article 33 ter, §1^{er}, alinéa 2 du décret du 12 avril 2001 relatif à l'organisation des marchés régionaux de l'électricité ;

Vu le rapport d'activités de la Commission Locale de l'Energie dressé par son Président et réceptionné le 1^{er} avril 2025;

Il est proposé au Conseil communal d'approuver le rapport d'activités de la Commission locale pour l'énergie pour l'année 2024.

Agent traitant : Magali EVRARD

Politique responsable : Gauthier DUDANT

5. Marché public

Marché de travaux – Travaux d'aménagement et de finition de la salle de spectacle de l'immeuble communal « Le Scaldis » – Approbation du CSCH, de l'estimation, du mode de passation (procédure ouverte) et des conditions de marché

Il est proposé au Conseil communal d'approuver le cahier spécial des charges régissant les travaux de rénovation de la salle du Scaldis, rue Wattecant n°2 à 7640 Antoing. Ces travaux comprennent notamment :

- Le remplacement / renforcement de la structure métallique supportant le revêtement de toiture ;
- La mise en œuvre d'un exutoire de fumée en toiture de la grande salle ;
- La mise en œuvre d'un faux-plafond isolé thermiquement et acoustiquement ;
- L'isolation thermique et acoustique des murs extérieurs de la grande salle du Scaldis ;
- Le remplacement des chaudières au mazout existantes par des chaudières au gaz naturel ;
- L'installation d'un système de ventilation double flux ;
- Le remplacement du système de régulation ;
- L'aménagement du balcon de la grande salle en auditoire / local régie ;
- La mise en œuvre d'armoires sécurisées destinées au matériel du régisseur ;
- Le remplacement de l'éclairage de la grande salle, du bar, des loges et du balcon ;
- La fourniture et l'installation de matériel scénique (faux-gril, équipes canadiennes, treuils, perches, matériel de sonorisation de scène, etc.) ;
- L'installation d'une centrale de détection incendie.

Ces travaux seront financés par emprunt et via l'appel à projets « *Plan de facilité pour la Reprise et la Résilience de la Belgique (PRR) – Infrastructures culturelles* », la subvention étant plafonnée à 328.181,88 € hors TVA.

Le mode de passation est la procédure ouverte.

Conditions du marché :

- Marché divisé en 3 lots :
 - Lot 1 : Travaux d'aménagement, de rénovation et de mise en conformité ;
 - Lot 2 : Scénographie / équipement scénique ;
 - Lot 3 : Travaux de parachèvements et divers
- Option exigées (lot 2) : praticables de scène, écran de projection pour l'auditorium du balcon, matériel de sonorisation de scène (enceintes et amplis) ;
- Estimation du marché :
 - Lot 1 : 936.373,84 € hors TVA ;
 - Lot 2 : 270.000,00 € hors TVA + 56.000,00 € hors TVA pour les options exigées ;
 - Lot 3 : 170.522,91 € hors TVA.
- Critères d'attribution : le prix (pondération : 65) et le délai d'exécution (pondération : 35) ;
- Délai de validité de l'offre : 180 jours de calendrier ;

- Délai de garantie : 12 mois calendrier ;
- Cautionnement : 5% du marché ;
- La révision de prix s'applique ;
- Avance : 20% pour une micro-entreprise, 10% pour une petite entreprise, 5 % pour une moyenne entreprise ;
- Les variantes et options libres ne sont pas autorisées ;
- La visite du site est requise sous peine de nullité de l'offre ;
- Agréation requise pour le lot 1 (catégorie D, classe 4) et 3 (catégorie D, classe 1).

Agent traitant : Frédéric VAN CAUTER

Politique responsable : Grégory BOCQUILLON

6. Bien immobilier

Principe de vente d'un bien sis avenue du Lac à Péronnes

Le notaire Christian QUIEVY nous a fait part de l'intérêt d'un de ses clients pour l'acquisition d'un morceau de voirie à l'Avenue du Lac à Péronnes. Il s'agit d'un excédent de voirie longeant sa propriété.

Par décision du Conseil Communal du 20/02/2025, la partie de voirie a été désaffectée pour une contenance de 143 m² et a fait l'objet d'un pré-cadastration (B 895 a).

Le Comité d'acquisition des immeubles a évalué le bien à 3.575 euros.

Il est proposé au Conseil communal :

- la mise en vente du bien par une procédure de gré à gré pour un montant minimum de 3.575 euros
- le comité d'acquisition des immeubles sera chargé de la passation de l'acte

Agent traitant : Caroline DELBAUVE

Politique responsable : Gauthier DUDANT

7. Lutte contre les inondations

IPALLE – Gestion intégrée et proactive des réseaux – Adhésion au module 3

Dans le cadre de la lutte contre les inondations en Wallonie picarde et dans la perspective d'une gestion proactive des réseaux « eaux usées » et « eaux pluviales », le Conseil communal, en sa séance du 19 janvier 2023, a décidé d'adhérer aux modules 1 (*Échanges, avis, contrôles, conseils (module de base)*) et 4 (*Réalisation d'une modélisation hydraulique des réseaux d'égouttage et d'aqueduc*) proposés par IPALLE.

L'adhésion au module 3 : *Entretien proactif des réseaux d'égouttage « eaux pluviales »* est fortement conseillée car outre les opérations d'entretien à raison d'une fréquence d'intervention vicennale sur le réseau « eaux pluviales », IPALLE se chargerait de la vectorisation du réseau d'égouttage « eaux pluviales » conformément à l'article 48 du Décret « impétrant » et ce, avant 2028, date butoir fixée par la réglementation.

En cas d'adhésion à ce module, la participation communale serait de 3,09 € hors TVA par habitant révisable annuellement.

Sur proposition du Collège communal, il est proposé au Conseil communal de marquer accord sur l'adhésion au module 3 *Entretien proactif des réseaux d'égouttage « eaux pluviales »*.

Agent traitant : Frédéric VAN CAUTER
Politique responsable : Grégory BOCQUILLON

8. Éclairage public

Éclairage public – remplacement d'éclairage public par des sources moins énergivores par Ores
– année 2025 – estimation budgétaire.

Dans le cadre du programme de remplacement de l'ensemble du Parc wallon d'éclairage public par des sources moins énergivores s'étalant jusqu'au 31 décembre 2029 au plus tard, Ores propose d'effectuer le remplacement de 293 points d'éclairage public pour l'année 2025. L'estimation pour ce chantier s'élève à 166.226,00 euros T.V.A comprise.

Sur proposition du Collège communal, il est proposé de marquer accord sur :

- Le remplacement par ORES des 293 points d'éclairage public concernés sur la période 2025 au prix estimé de :

	Prix HTVA	Prix TVAC
Le budget global pour la réalisation du projet dont :	137.377 €	166.226 €
- OSP	137.377 €	166.226 €
- Non OSP	-	-
L'intervention OSP > 60W (125 €)	29.875 €	36.149 €
L'intervention OSP ≤ 60W (180 €)	9.720 €	11.761 €
Solde à prévoir au budget 2025	97.782 €	118.316 €

- Le choix du matériel proposé par Ores :

Type de voirie	Nom du modèle	RAL / Teinte
Rurale	Teceo / Luxis Square	AKZO 150 (sand blasted) AKZO 900 (sand blasted)
Urbanisée	Albany	RAL 7016 (anthracite grey)
Lotissements / quartiers résidentiels	Elyxe	RAL 9006 (white aluminium)
Zones piétonnes et commerçantes	Albany	RAL 7016 (anthracite grey)
Venelle / sentier	Teceo / Luxis Square	AKZO 150 (sand blasted) AKZO 900 (sand blasted)
Projecteurs pour bâtiments à éclairer	Woody Sculpflood Luminy	A définir selon les endroits

- De ne pas recourir au préfinancement par Ores ;
- D'inscrire le montant de 118.316,00 euros au budget extraordinaire 2025.

Agent traitant : Frédéric VAN CAUTER
Politique responsable : Grégory BOCQUILLON

9. Intercommunales

a) IMIO – assemblée générale ordinaire du 10 juin 2025

Ordre du jour :

1. Présentation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et approbation des comptes 2024;
2. Présentation du rapport du Collège des contrôleurs aux comptes;
3. Décharge aux administrateurs;
4. Décharge aux membres du collège des contrôleurs aux comptes;
5. Démission d'office des administrateurs;
6. Règles de rémunération des administrateurs;
7. Renouvellement du Conseil d'Administration.

b) IDETA – assemblée générale ordinaire du 19 juin 2025

Ordre du jour :

1. Rapport d'activités 2024
2. Comptes annuels au 31.12.2024
3. Affectation du résultat
4. Rapport du Commissaire-Réviseur
5. Décharge au Commissaire-Réviseur
6. Décharge aux Administrateurs
7. Rapport de Rémunération du Conseil d'administration de l'Intercommunale Ideta (Art. L6421-1 du CDLD)
8. Rapport du Comité de rémunération de l'Intercommunale Ideta (Art. L1523-17§2)
9. Rapport spécifique sur les prises de participations CDLD 1512-5
10. Désignation de réviseurs pour Ideta et ses structures apparentées pour les exercices comptables 2025 à 2027
11. Liquidation de la SA Sibiom
12. W³ Western Wallonia Wind & Energy - Cession des participations
13. Démission d'office du Conseil d'Administration
14. Renouvellement du Conseil d'Administration
15. Divers

c) IPALLE – assemblée générale ordinaire du 26 juin 2025

Ordre du jour :

1. Approbation du rapport de responsabilité sociétale et environnementale « finances et durabilité » 2024.
2. Comptes annuels statutaires au 31 décembre 2024 de la SC IPALLE :
 - 2.1. Présentation des comptes annuels par secteur d'activité, des comptes annuels de la SC IPALLE et de l'affectation du résultat
 - 2.2. Rapport du Conseil d'administration à l'assemblée générale
 - 2.3. Rapport du commissaire (réviseur d'entreprises)
 - 2.4. Approbation des comptes annuels et de l'affectation du résultat
3. Comptes annuels consolidés au 31 décembre 2024 de la SC IPALLE :
 - 3.1. Présentation des comptes annuels consolidés de la SC IPALLE et de l'affectation du résultat
 - 3.2. Rapport du Conseil d'administration à l'assemblée générale
 - 3.3. Rapport du commissaire (réviseur d'entreprises)
4. Décharge aux administrateurs.

5. Décharge au commissaire (réviseur d'entreprises) concernant les comptes annuels statutaires et consolidés.
6. Rapport de rémunération (art.6421-1 du CDLD).
7. Autres documents requis par le CDLC.
8. Modifications statutaires.
9. Désignation d'un réviseur.
10. Installation d'un nouveau conseil d'administration.

d) ORES ASSETS – Assemblée générale du 12 juin 2025

Ordre du jour :

1. Présentation du rapport annuel 2024 – en ce compris le rapport de rémunération - ;
2. Transfert de réserves disponibles vers l'apport indisponible et modification statutaire ad hoc ;
3. Comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2024 ;
4. Décharge aux administrateurs pour l'exercice de leur mandat pour l'année 2024 ;
5. Décharge au réviseur pour l'exercice de son mandat pour l'année 2024 ;
6. Nominations statutaires ;
7. Actualisation de l'annexe 1 des statuts – Liste des associés.

e) SWDE – Assemblée générale ordinaire du 27 mai 2025

Ordre du jour :

1. Rapport du Conseil d'administration ;
2. Rapport du Collège des commissaires aux comptes ;
3. Approbation des bilans, compte de résultats et annexes au 31 décembre 2024 ;
4. Décharge aux administrateurs ;
5. Décharge au Collège des commissaires aux comptes ;
6. Nomination de deux commissaires-réviseurs ;
7. Détermination de la rémunération des commissaires ;
8. Approbation séance tenante du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 27 mai 2025.

Agent traitant : Camille QUINTARD

Politique responsable : Gauthier DUDANT

10. Cultes

a) Fabrique d'église d'Antoing – compte 2024

Recettes ordinaires :

- Article 16 – Droits de la fabrique dans les inhumations, les services funèbres et les mariages – suivant pièces = 1.520,00 € et non 1.480,00 € - crédit budget 2024 = 600,00 €.
- Article 18A – Quote-part des travailleurs dans cotisations ONSS – suivant pièces = 1.287,97 € - crédit budget 2024 = 2.672,84 €.

Montant total des recettes = 130.939,42 € - Montant budget 2024 = 128.710,13 €.

Dépenses ordinaires :

Les dépenses du chapitre I ne sont pas dépassées.

- Article 26 – Traitement brut de la nettoyeuse – suivant pièces = 5.126,34 € - crédit budget 2024 = 5.086,91 €.
- Article 27 – Entretien et réparation de l'église – suivant pièces = 157,30 € et non 559,38 € - crédit budget 2024 = 2.295,00 €.

- Article 34 – Entretien et réparation de l'horloge – suivant pièces = 402,08 € et non 0,00 € - crédit budget 2024 = 0,00 €.
- Article 47 – Contributions – suivant pièces = 966,15 € - crédit budget 2024 = 850,00 €.
- Article 50A – Charges sociales – suivant pièces = 8.038,66 € - crédit budget 2024 = 7.904,92 €.
- Article 50C – Avantages sociaux bruts – suivant pièces = 2.221,83 € - crédit budget 2024 = 2.178,17 €.

Les dépenses ordinaires du chapitre II ne sont pas dépassées.

Dépenses extraordinaires :

Les dépenses extraordinaires du chapitre II ne sont pas dépassées.

Et les dépenses totales ne sont également pas dépassées.

- Montant total des dépenses = 117.672,41 €.
- Montant budget 2024 = 128.710,13 €.

Excédent = 13.267,01 €

b) Fabrique d'église de Fontenoy – compte 2024

Recettes ordinaires :

- Article 17 – Supplément pour les frais ordinaires du culte – suivant pièces = 9.358,96 € et non 9.358,92 € - crédit budget 2024 = 13.004,96 €.
- Article 18A – Quote-part des travailleurs dans cotisations ONSS – suivant pièces = 179,80 € et non 154,53 € - crédit budget 2024 = 580,24 €.
- Article 18F – Divers – droit de chasse – suivant pièces = 112,00 € et non 0,00 € - crédit budget 2024 = 112,00 €.

Montant total des recettes = 19.859,94 € - Montant budget 2024 = 19.684,60 €.

Dépenses ordinaires :

Les dépenses du chapitre I ne sont pas dépassées.

- Article 17 – Traitement brut du sacristain – suivant pièces = 1.614,62 € et non 1.860,02 € - crédit budget 2024 = 1.596,09 €
- Article 19 – Traitement brut de l'organiste – suivant pièces = 856,31 € et non 980,99 € - crédit budget 2024 = 1.067,18 €.
- Article 26 – Traitement brut de la nettoyeuse – suivant pièces = 1.831,98 € - crédit budget 2024 = 1.656,68 €
- Article 33 – Entretien et réparation des cloches – suivant pièces = 331,69 € - crédit budget 2024 = 320,00 €.
- Article 35A – Entretien et réparation des appareils de chauffage – suivant pièces = 559,02 € - crédit budget 2024 = 350,00 €.
- Article 35B – Entretien et réparation de l'extincteur – suivant pièces = 19,97 € - crédit budget 2024 = 18,60 €.
- Article 47 – Contributions – suivant pièces = 990,42 € - crédit budget 2024 = 850,00 €.
- Article 50C – Avantages sociaux bruts – suivant pièces = 395,34 € et non 0,00 € - crédit budget 2024 = 591,15 €.
- Article 50D – Assurance RC – suivant pièces = 104,40 € et non 505,53 € - crédit budget 2024 = 110,00 €.
- Article 50E – Assurance loi – suivant pièces = 217,71 € - crédit budget 2024 = 200,00 €.
- Article 50G – Médecine du travail – suivant pièces = 460,64 € et non 0,00 € - crédit budget 2024 = 359,00 €.

Les dépenses ordinaires du chapitre II ne sont pas dépassées.
Et les dépenses totales ne sont également pas dépassées.

- Montant total des dépenses = 17.023,04 €.
- Montant budget 2024 = 19.684,60 €.

Excédent = 2.836,90 €

Agent traitant : Valérie TITELION

Politique responsable : Mélanie MORY

11. Subsides aux sociétés

Octroi d'un subside à l'ASBL Jardins Bios du Hainaut – année 2025 – montant 1.500,00 €.

Agent traitant : Carine DUDANT

Politique responsable : Mélanie MORY

12. Finances du CPAS

Compte du CPAS 2024, compte de résultat et bilan au 31/12/2024, assortis du rapport financier (présentation en séance).

Tableau de synthèse

	Ordinaire	Extraordinaire	Total Général
Droits constatés	7.807.309,00	614.388,36	8.421.697,36
- Non-Valeurs	0,01	0,00	0,01
= Droits constatés net	7.807.308,99	614.388,36	8.421.697,35
- Engagements	7.700.056,66	457.635,52	8.157.692,18
= Résultat budgétaire de l'exercice	107.252,33	156.752,84	264.005,17
Droits constatés	7.807.309,00	614.388,36	8.421.697,36
- Non-Valeurs	0,01	0,00	0,01
= Droits constatés net	7.807.308,99	614.388,36	8.421.697,35
- Imputations	7.567.052,63	314.753,14	7.881.805,77
= Résultat comptable de l'exercice	240.256,36	299.635,22	539.891,58
Engagements	7.700.056,66	457.635,52	8.157.692,18
- Imputations	7.567.052,63	314.753,14	7.881.805,77
= Engagements à reporter de l'exercice	133.004,03	142.882,38	275.886,41

13. Finances communales

a) Situation de caisse pour le 3^{ème} trimestre 2024

Conformément à l'article L1124-42 §1 du code wallon de la démocratie locale et de la décentralisation, le Collège communal porte à la connaissance du Conseil le PV de la vérification de caisse communale du 3^{ème} trimestre 2024 qui a eu lieu le 17 avril 2025.

Aucune remarque particulière n'a été actée.

Cette situation de caisse fait apparaître un solde global des comptes financiers débiteur de 4.579.647,82€

b) Situation de caisse pour le 4^{ème} trimestre 2024

Conformément à l'article L1124-42 §1 du code wallon de la démocratie locale et de la décentralisation, le Collège communal porte à la connaissance du Conseil le PV de la vérification de caisse communale du 4^e trimestre 2024 qui a eu lieu le 17 avril 2025.

Aucune remarque particulière n'a été actée.

Cette situation de caisse fait apparaître un solde global des comptes financiers débiteur de 8.323.259,72€

- c) Compte communal 2024, compte de résultat et bilan au 31/12/2024, assortis du rapport financier (présentation en séance).

Tableau de synthèse

	Ordinaire	Extraordinaire	Total Général
Droits constatés	18.120.869,17	9.739.155,44	27.860.024,61
- Non-Valeurs	13.640,74	0,00	13.640,74
= Droits constatés net	18.107.228,43	9.739.155,44	27.846.383,87
- Engagements	16.349.115,72	6.488.260,57	22.837.376,29
= Résultat budgétaire de l'exercice	1.758.112,71	3.250.894,87	5.009.007,58
Droits constatés	18.120.869,17	9.739.155,44	27.860.024,61
- Non-Valeurs	13.640,74	0,00	13.640,74
= Droits constatés net	18.107.228,43	9.739.155,44	27.846.383,87
- Imputations	15.978.978,46	2.916.172,29	18.895.150,75
= Résultat comptable de l'exercice	2.128.249,97	6.822.983,15	8.951.233,12
Engagements	16.349.115,72	6.488.260,57	22.837.376,29
- Imputations	15.978.978,46	2.916.172,29	18.895.150,75
= Engagements à reporter de l'exercice	370.137,26	3.572.088,28	3.942.225,54

14. Demande d'ajout d'un point à l'ordre du jour par le Conseiller communal Jean-Bernard VIVIER pour le groupe GO

Perte de l'étoile et de la reconnaissance en tant que commune sportive label 1 Adeps.

« La perte de notre étoile et de notre reconnaissance en tant que commune sportive Label 1* ADEPS.

Vu que :

- Depuis plusieurs années, j'ai demandé à la commune et surtout lors de l'ancienne mandature de se plonger dans le dossier des communes sportives et des étoiles décernées par l'Adeps.
- La commune a fièrement reçu sa première étoile pour donner suite à l'introduction de ce dossier.
- Lors de la mise en place de la nouvelle équipe, j'avais demandé d'être attentif sur ce point surtout que la commune avait fait pas mal d'efforts pour augmenter l'offre sportive mais aussi la gestion sportive de ses sites.
- La commune ne manque pas de crier haut et fort que nous avons les moyens et les épaules solides pour gérer le sportif.
- La commune ambitionne des grosses rénovations des bâtiments sportifs mais aussi du stade et de ses infras !
- La commune a investi dans les subsides auprès de pas mal de clubs sportifs et surtout dans la formation des jeunes.
- La commune et le conseil ont mis en place le site du BMX.
- Un nouveau club de balle pelote est revenu sur Péronnes.
- Un site loisir et sportif a ouvert à Péronnes.

- Un projet énorme se développe sur le site de l'Adeps.
- Le nouveau PYC est en route avec une section de voile sportive.
- Le club de Bruyelle est remis sur les rails.
- Des efforts de parking et d'accès PMR sont faits un peu partout.
- Des petits clubs satellites de remise en forme, de marche, de danse, se remettent en place.
- Une section Kayak s'est ajoutée sur le site de Maubray, les SUP y sont aussi regroupés.
- Des sections de clubs canins, de dressage se sont mises en place sur l'entité.
- Your Nature s'ouvre de plus en plus au public local avec ses offres sportives.
- Des plaines de jeu vont voir le jour ainsi que des petites batteries de remise en forme pour les seniors près des sites des plaines.
- Pour donner suite au mérite sportif, nous ne pouvons que constater l'ensemble du travail et du parcours de nos clubs mais aussi de nos individualités et de nos handisports...

Et j'en passe, et j'en oublie !!

Nous demandons au collège de répondre à ces diverses questions :

- Comment est-il possible d'avoir perdu cette étoile avec toutes ces nouvelles offres à Antoing ?
- Comment est-il possible avec l'ensemble de nos moyens de ne pas savoir rivaliser avec les communes voisines qui sont bien mieux classées et pourtant bien moins aisées financièrement que nous ?
- Qui est censé mettre en œuvre ces dossiers de candidatures ?
- Qui est censé dans la commune devoir vérifier ces dossiers ?
- Ne pensiez-vous pas nous orienter vers une commune plus reconnue (avec deux étoiles) au lieu de redevenir une commune sans la moindre reconnaissance sportive ?
- Quand vous parlez d'incompréhension des points à mettre en avant dans le dossier, pourquoi ne pas avoir pris les renseignements à l'époque ?

En résumé,

- Nous sommes déçus de cette triste situation.
- On pourrait dire que c'est une erreur de jeunesse du nouveau collège. Ok, mais quand on voit les investissements, c'est une bien triste erreur dont on se serait bien passé !
- Nous vous demandons de réagir au plus vite et de déjà tout mettre en œuvre pour avoir un référent sportif qui va gérer ce dossier au sein de l'administration.
- D'anticiper la date de la prochaine introduction de dossier.
- Et surtout d'avoir une relecture complète en relation avec l'inspecteur du Hainaut afin d'éviter de se retrouver à nouveau dans un contexte tout à fait ubuesque ».

15. Demande d'ajout d'un point à l'ordre du jour par le Conseiller communal Samuël VINCENT MARTINEZ y LOPEZ pour le groupe GO

« Site de Saint-Druon / Delta Zone

Attendu que

- La SNCB a obtenu en 1993 l'expropriation des occupants du site de Saint-Druon à Antoing afin d'y installer une base dévolue à la construction de la LGV BRUXELLE-PARIS. 32 hectares de terres agricoles seront alors concernés.
- Depuis 1997, soit la mise en circulation du premier TGV, le site est à l'abandon. Il ne sera jamais rendu à l'agriculture et sera laissé en l'état.
- Depuis de nombreuses années, le projet de création d'un zoning industriel est porté par IDETA et la commune d'Antoing.
- En août 2019, le conseil communal adoptait un PCAr

- Fin avril, la SNCB a annoncé qu'elle comptait mettre officiellement en vente le site, qu'il y aurait plusieurs acquéreurs potentiels et que l'accès au site ne serait plus possible dès juillet 2025.

Nous demandons que le collège réponde aux questions suivantes :

- Le collège et IDETA ont-ils été informés de la mise en vente du site ?
- IDETA compte-elle se porter candidate-acquéreur ?
- Plusieurs associations occupent ponctuellement le site pour leur événement annuel. Le collège compte-t-il intervenir auprès de la SNCB afin de trouver des solutions aux associations qui ont déjà programmé leur événement et engagé des sommes importantes ? »

16. Procès-verbal

Approbation du procès-verbal de la séance du 17 avril 2025

Agent traitant : Pascal DETOURNAY

Politique responsable : Gauthier DUDANT

17. Questions orales